



GAGNER
un voyage
à Paris



Conditions générales de promotion consommateurs “Gagnez un voyage à Paris”.

- 1.1 Cette promotion (la “Promotion”) est organisée par BSH Home Appliances SA, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, rue Picard 7, boîte 400 et connue sous le numéro d’entreprise 0465.054.226 (“BSH”). BSH est un licencié de la marque Bosch.
- 1.2 Si un consommateur achète un modèle de lave-linge ou sèche-linge participant Bosch Exclusif au cours de la période d’action et s’enregistre pour l’action, il aura une chance de gagner l’un des deux voyages pour les Jeux à Paris, comme décrit ci-dessous.
- 1.3 La période d’action commence le 1er mars 2024 jusqu’au 30 avril 2024 (la “Période de promotion”).
- 2. Modèles d’action**
- 2.1 Cette promotion ne s’applique qu’aux modèles promotionnels achetés en Belgique comme indiqué ci-dessous (les “modèles d’action”), à l’exclusion des modèles outlet et des modèles de second choix.
- Les modèles d’action sont les suivants :**
Lave-linge WGB256A9FG
Lave-linge WGB25609FG
Lave-linge WGB24409FG
Sèche-linge WQB246C9FG
- 2.2 La promotion s’applique uniquement aux modèles d’action achetés pendant la période de promotion.
- 2.3 La promotion s’applique aux modèles d’action achetés dans le magasin/la boutique en ligne des revendeurs affiliés.
- 2.4 BSH n’est pas responsable de la disponibilité des appareils pendant la période de promotion. Si les modèles d’action ne sont pas en stock pendant la période de promotion, il ne sera pas possible de participer à cette promotion ultérieurement. Il ne sera pas non plus possible de participer à la promotion après la période de promotion en cas de pénurie générale de modèles BSH.
- 3. Inscription et participation**
- 3.1 En participant à cette promotion, le participant déclare accepter les présentes conditions générales de la promotion (les “Conditions générales de la promotion”).
- 3.2 Pour avoir une chance de gagner l’un des deux voyages, le participant doit enregistrer son modèle d’action au moyen du formulaire d’inscription, disponible à l’adresse www.bosch-home.be/fr/actions, avant le 31 mai 2024. En outre, le participant doit répondre à la question du concours.
- 3.3 La participation à cette promotion est gratuite.
- 3.4 La participation n’est possible que pour les personnes âgées de 18 ans et plus, résidant en Belgique. BSH peut demander une preuve d’âge (par exemple une pièce d’identité) afin de vérifier l’âge d’un participant.
- 3.5 La participation à la promotion n’est possible qu’une seule fois par foyer et par adresse résidentielle.
- 3.6 La participation à la promotion n’est possible qu’une seule fois par adresse email.
- 3.7 Cette promotion n’est pas cumulable avec d’autres promotions de BSH.
- 3.8 Si un participant a acheté un modèle d’action et l’a ensuite retourné, il ne peut plus participer à la promotion.
- 3.9 Les employés de BSH et toute personne directement ou indirectement impliquée dans l’action sur le plan organisationnel sont exclus de la participation.
- 3.10 Les inscriptions incomplètes, les inscriptions incorrectes qui ne respectent pas les conditions et les inscriptions après la date de clôture du 31 mai 2024 ne seront pas traitées.
- 4. Le prix**
- 4.1 Dans le cadre de la promotion, il y a au total deux prix à gagner. Soit deux consommateurs gagnants avec un prix chacun. Chaque prix (le “Prix”) consiste en un voyage de trois jours pour deux personnes à Paris, pendant les Jeux.
- 4.2 Plus précisément, chaque prix se compose des éléments suivants :
- Un séjour de deux nuits pour deux personnes (une chambre), petit-déjeuner compris, dans un hôtel 4* dans le centre de Paris.
Arrivée le 5 août 2024, retour le 7 août 2024;
- 1 Comfort Day Pass pour deux personnes (y compris 1 snack et 2 boissons) à la Lotto Belgium House le 5 août 2024.
- Une entrée unique pour deux personnes aux jeux d’athlétisme au Stade de France le 5 août 2024 de 18:30 à 22:00 ;
- Un dîner pour deux personnes, bière, vin et boissons non alcoolisées compris, dans le salon d’accueil du Stade de France (concept “Casual Dining”) le 5 août 2024 ;
- Dîner gastronomique par un chef étoilé à la Lotto Belgium House + open bar et concert le 6 août 2024.
- Transport en train (deuxième classe) pour deux personnes d’une gare en Belgique à Paris le 5 août 2024 (y compris un box petit déjeuner) et retour le 7 août 2024.
- 4.3 De plus amples informations sur les gares d’embarquement et de débarquement et les horaires des trains seront communiquées ultérieurement.
- 4.4 La valeur estimée par prix est d’environ 6950 euros. Ce prix n’est pas échangeable contre de l’argent ou d’autres cadeaux.
- 4.6 Les gagnants sont responsables de tous les frais supplémentaires encourus avant, pendant et après le voyage à Paris, tels que le transport à l’intérieur de Paris. Les coûts en dehors du prix doivent être pris en charge par les gagnants eux-mêmes.
- 4.7 Bosch n’est pas un partenaire ou un sponsor officiel du CNO FNS. Bosch s’est procuré le Prix auprès d’un sous-distributeur officiel des Jeux.
- 4.8 BSH ne peut être tenu responsable de quelque manière que ce soit de tout changement dans les plans de session de sport des Jeux. Le Prix et les dates du prix ont été déterminés par le sous-distributeur et ne peuvent être modifiés.
- 5. Gagnants et remise de prix**
- 5.1 Les gagnants seront choisis entre le 1er juin 2024 et le 14 juin 2024 sur la base d’une question concours posée lors de l’enregistrement de leur participation. Les 2 participants qui se rapprocheront le plus de la réponse à cette question seront déclarés gagnants. La question du concours sera la suivante : Combien de consommateurs ont enregistré une participation valide à la promotion “Gagnez un voyage à Paris” ?
- 5.2 Les gagnants des Prix seront informés personnellement dans les deux semaines qui suivent et recevront un e-mail de confirmation pour la gestion de la Promotion et du Prix. Pour ce faire, BSH utilisera l’adresse e-mail que les détaillants gagnants lui ont communiquée lors de l’inscription au concours. Si un gagnant ne répond pas au message de BSH dans les 7 jours ou s’il refuse le prix, un nouveau gagnant sera désigné par BSH dans les 7 jours.
- 5.3 BSH peut demander aux gagnants de fournir une preuve d’achat du modèle d’action. Le gagnant doit alors fournir cette preuve dans un délai de 15 jours. Si un gagnant ne fournit pas cette preuve (à temps) ou ne répond pas (à temps) à la demande de BSH, BSH peut décider de désigner un autre gagnant. La participation à la promotion devient également caduque, sans qu’il en résulte un quelconque droit à une indemnisation ou à une action de substitution sous quelque forme que ce soit.
- 5.4 Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet des résultats.
- 6. Données à caractère personnel**
- 6.1 Les données à caractère personnel telles que le nom, l’adresse, etc. sont utilisées par BSH et les auxiliaires qu’elle engage uniquement pour l’enregistrement de la Promotion et sont stockées et utilisées uniquement dans le cadre de cette Promotion. Ces informations sont traitées de manière strictement confidentielle, ne sont pas transmises à des tiers et ne sont pas utilisées à des fins publicitaires. Pour plus d’informations sur le traitement des données à caractère personnel, veuillez consulter les informations de [Bosch sur la protection des données](#). En participant, les participants consentent au traitement de leurs données sur la base de cette politique de protection des données.
- 6.2 BSH se réserve le droit de publier le nom, le prénom et la ville d’origine des consommateurs gagnants sur son (ses) site(s) Internet et sur ses autres canaux
- 6.3 BSH ne peut en aucun cas être tenu responsable de la déclaration par les participants des données à caractère personnel incorrectes.
- 7. Autres dispositions**
- 7.1 BSH se réserve le droit d’examiner à tout moment les données (personnelles) soumises, les documents et les pièces jointes pour vérifier qu’il n’y a pas d’abus ou de fraude. En cas de soupçon d’abus ou de fraude, BSH se réserve le droit de :
- d’effectuer un contrôle aléatoire et de demander au participant de plus amples informations sur l’achat. Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l’exclure de cette promotion et des promotions futures de BSH ;
- d’empêcher un participant et les données qu’il a fournies de participer à ces actions et à d’autres actions futures de BSH ;
- de traiter les données pour des recherches ultérieures concernant les actions BSH passées, présentes et futures
- d’intenter une action en justice contre le participant ;
- les frais encourus par BSH pour les enquêtes sur les fraudes et les abus et pour les procédures (judiciaires) peuvent être recouverts auprès du participant ;
- de faire tout ce qui est nécessaire pour prévenir et combattre les abus et les fraudes.
- 7.2 BSH se réserve le droit de modifier les conditions de l’action dans l’intervalle ou de mettre fin à l’action plus tôt. En cas de modification ou d’interruption, BSH n’est pas tenue de verser des indemnités ou de prendre des mesures de remplacement sous quelque forme que ce soit.
- 7.3 BSH est à tout moment en droit de mettre fin à la participation des participants à la promotion, sans avoir à motiver sa décision et sans que cela ne donne lieu à un droit ou à une réclamation de la part du participant concerné à une indemnisation, à un produit de remplacement ou à une action, sous quelque forme que ce soit.
- 7.4 BSH, les auxiliaires et les tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts du participant découlant de la promotion. BSH, les auxiliaires et les tiers engagés par elle ne peuvent être tenus responsables par (ou au nom de) le participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à cette promotion.
- 7.5 Si le participant l’apprécie, il a la possibilité, dans le cadre de la procédure d’inscription/d’achat, d’indiquer s’il souhaite recevoir des informations et des communications de BSH.
- 7.6 Toute erreur d’impression, d’orthographe, de composition ou autre erreur similaire dans le matériel et/ou le programme rendu public par BSH, de quelque nature que ce soit, ne peut être retenue contre BSH et ne crée en aucun cas une obligation pour BSH.
- 7.7 Les questions ou les plaintes concernant la promotion peuvent être adressées par écrit à BSH par courrier électronique à l’adresse suivante : Bosch.be@hashting.support
- 7.8 Les données à caractère personnel reçues par BSH dans le cadre de la participation à cette Promotion seront traitées dans une base de données et seront traitées de manière confidentielle conformément aux dispositions de la législation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel. BSH ne traitera les données à caractère personnel des participants qu’aux fins décrites dans le formulaire de participation et avec l’accord des participants. Les participants disposent des droits décrits dans le formulaire d’inscription. Pour toute information complémentaire concernant la politique de BSH en matière de protection des données personnelles, veuillez consulter les sites web suivants pour plus d’informations : www.bosch-home.be/fr/colofon/mentions-legales/information-sur-la-protection-des-donnees.
- 7.9 BSH transfère et sous-traite le traitement de vos données personnelles à Hashting, situé dans l’Union européenne, dans le but de gérer la participation à cette promotion. Si le participant conteste l’accès à ses données, il doit en informer BSH en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à Rue Picard 7, Boîte 400, 1000 Bruxelles ou en envoyant un email à : Data-Protection-BE@bshg.com.
Si le participant conteste l’accès à ses données, il doit en informer BSH en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à Rue Picard 7, Boîte 400, 1000 Bruxelles ou en envoyant un email à : Data-Protection-BE@bshg.com.
- 7.10 La Promotion est régie par le droit belge et doit être interprétée et menée conformément au droit belge. Tout litige auquel les présentes conditions d’action pourraient donner lieu relèvera de la compétence de l’arrondissement judiciaire choisi par le demandeur, conformément aux dispositions de l’article 624 du Code judiciaire belge.